

Aux responsables des réfectoires  
autorisés et surveillés par les  
communes

Dossier traité par : Audrey Mouton

V/réf. :

N/réf. : CM/am

Lausanne, novembre 2024

## **Enquête 2024 sur l'accueil de midi dans les réfectoires autorisés et surveillés par les communes**

Madame, Monsieur,

Nous vous sollicitons pour participer à l'enquête sur l'accueil de midi dans les réfectoires autorisés et surveillés par les communes. Le but de cette enquête est de collecter des informations en vue de compléter les données à disposition sur l'offre en matière d'accueil de jour des enfants.

Cette enquête, répétée annuellement, a été décidée par le Conseil d'Etat afin de répondre aux exigences de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

La période de référence s'étend du **25 au 29 novembre 2024** (soit 5 jours). Nous vous recommandons de prendre connaissance du questionnaire dès à présent, ceci vous permettra de récolter puis de fournir les informations adéquates, définies dans le document « Directives de saisie ».

Le délai de réponse est fixé au **31 janvier 2025**. Toutes les informations utiles relatives à l'enquête sont disponibles à l'adresse : [www.vd.ch/stat-enquete-refectoires](http://www.vd.ch/stat-enquete-refectoires).

Un accompagnement est assuré par Statistique Vaud. Vous pouvez nous contacter soit par courrier électronique ([enquete.refectoires@vd.ch](mailto:enquete.refectoires@vd.ch)) soit par téléphone (021 316 00 80).

Nous vous remercions par avance de votre participation qui contribue à orienter le pilotage de l'offre en matière d'accueil de jour des enfants et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Carole Martin  
Cheffe d'office

Andreas Sutter  
Président de la Fondation  
pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

